



à Laval, le 3 juin 2021

Loïc BROUSSEY
Secrétaire Départemental
Du SE-Unsa 53

à **Monsieur l'Inspecteur d'Académie**
Directeur Académique des Services de L'Éducation Nationale

Objet : convocation des épreuves orales du bac de français dans des établissements confessionnels

Monsieur le Directeur Académique,

Je viens d'apprendre que les élèves passant les oraux du bac de Français sont convoqués pour ces épreuves dans deux établissements privés sous contrat (L'immaculée conception pour les élèves de Ambroise Paré, de Réaumur, du lycée agricole et de l'immaculée. Haute-Follis pour ceux de Victor Hugo, Rousseau, Lavoisier et Haute-Follis).

Cette situation est inacceptable et je tiens à vous informer que si des enseignants du public sont convoqués pour ces épreuves dans des établissements confessionnels, nous envisageons de les appeler à la grève.

Vous savez que le SE-Unsa est un syndicat responsable qui a toujours refusé de boycotter les épreuves du bac, néanmoins si vous ne prenez pas des dispositions rapides pour que ces épreuves aient lieu dans des établissements publics ou à défaut dans des ERP (salles des fêtes, gymnases, mairies...) non confessionnels nous serons contraints d'appeler nos collègues à refuser d'assurer leur surveillance.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes respectueuses salutations.

Loïc Broussey
Secrétaire du SE-Unsa 53